

Enoncé du problème.



Le fondateur et actuel directeur/administrateur
de JOBIN SA, Marc JOBIN, va se "retirer"
le 1er octobre 2005.

Jobin Sa, Informatique, Lausanne, 021 622 71 00
www.jobinsa.ch contact@jobinsa.ch

Tables des matières.



Qui est JOBIN SA, le 17 novembre 2004, à 14h15 ?

Les principes.

Préparation personnelle de Marc JOBIN.

Mise au point entre Alain PAZ et François JOBIN.

Décisions.

Qui est JOBIN SA, le 17 novembre 2004, à 14h15 ?



Direction : Marc JOBIN (64 ans), Alain PAZ (41 ans),
François JOBIN (37 ans).

Administrateur : Marc JOBIN.

Signature : individuelle.

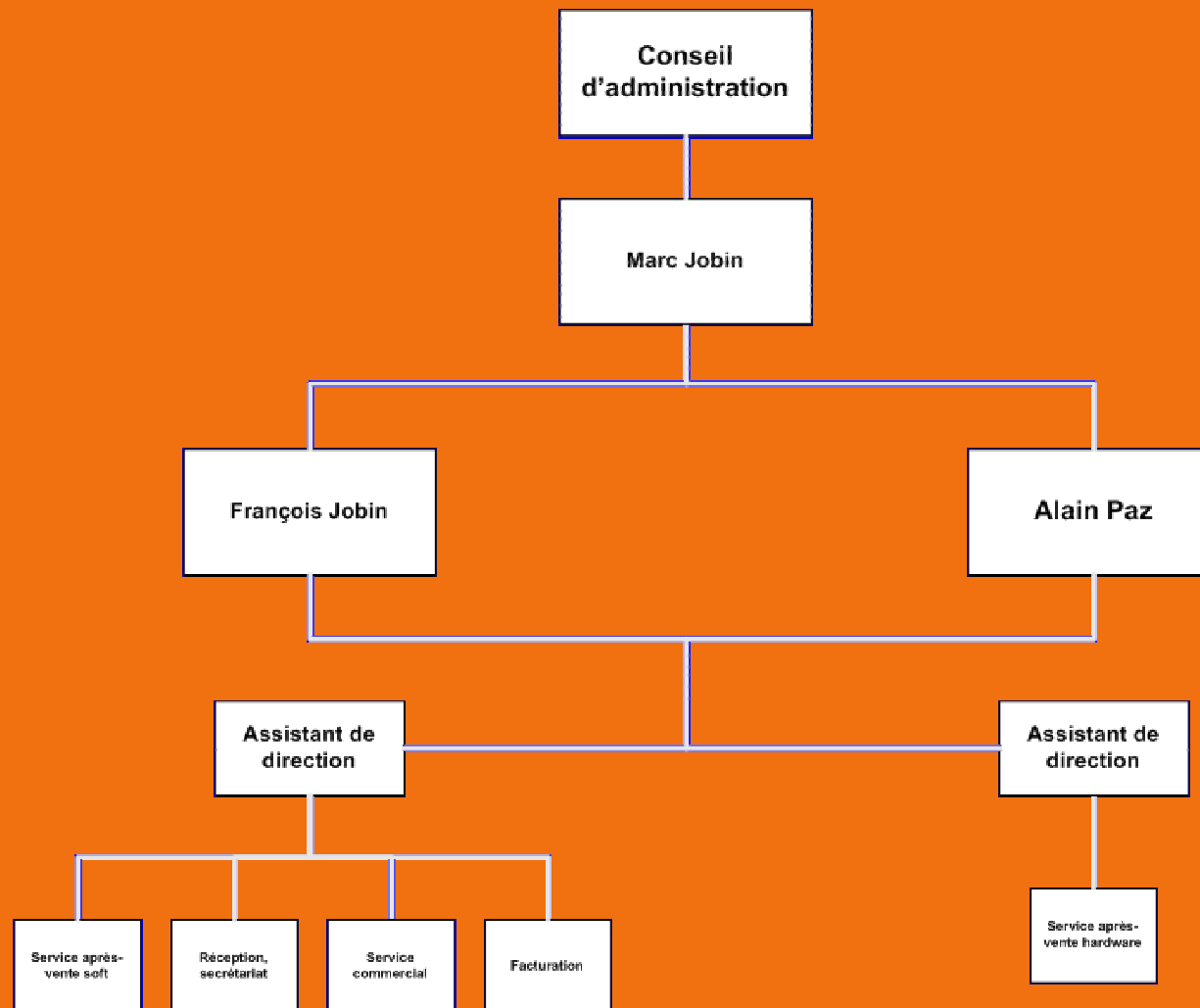
Capital action : 100 actions de fr. 1'000,- nominal,
au porteur.

Actionnariat : Marc JOBIN,
Alain PAZ,
François JOBIN.

Siège : Lausanne, pas de succursale.

Effectif : 15, dont les 3 directeurs.

Qui est JOBIN SA, le 17 novembre 2004, à 14h15 ?



Qui est JOBIN SA, le 17 novembre 2004, à 14h15 ?



Activités : hardware : vente et service après-vente de :



- serveur, pc,
- imprimantes, traceurs,
- sauvegarde de sécurité, firewall.

Software : vente et service après-vente :

- gestion électronique de documents,
- comptabilité, salaires, gestion des heures,
- gestion de chantier, CAO/DAO,
- télétravail,
- sécurité.

Qui est JOBIN SA, le 17 novembre 2004, à 14h15 ?



Marché : Suisse romande.

Clientèle : Pme de 1 à 100 collaborateurs,
bureaux d'architectes, bureaux
d'ingénieurs, fiduciaires, PME.

Les règles non écrites.



Un directeur de JOBIN SA est forcément un actionnaire et vice versa.

L'engagement ou le licenciement d'un collaborateur ne peut se faire qu'avec l'aval des autres actionnaires.

Tout investissement de plus de fr. 5'000,- fait l'objet d'un accord entre actionnaires.

La rémunération est égale entre chaque associé.

Les principes écrits.



Signature individuelle.

Chaque actionnaire doit travailler à 100 % chez JOBIN SA, sans autre activité professionnelle annexe.

Les actionnaires ont un droit d'emption de 3 mois au moment de la vente des actions d'un autre actionnaire.

Délai de congé : 6 mois.

La valeur de l'action est définie, chaque année, au moyen d'une méthode d'évaluation qui a été acceptée par tous les actionnaires.

Comment JOBIN SA a-t-elle préparé le départ de Marc JOBIN ?



Préparation personnelle de Marc JOBIN.

Mise au point entre Alain PAZ et François JOBIN.

Décisions.

Préparation personnelle de Marc JOBIN.



Pour Marc JOBIN, il a "toujours" été clair qu'il se "retirerait" à l'âge de la retraite, c'est à dire, le 1er octobre 2005.

C'est dans cet esprit qu'il a cherché des associés dès 1982.

Dès janvier 2003, il a réduit son temps de travail à 80 % et a lentement et naturellement moins participé aux décisions stratégiques de JOBIN SA.

Notre service technique lui a installé, à son domicile, un système de télétravail.

Grâce à notre système de GED, il a en outre accès à toute les archives de JOBIN SA.

Mise au point entre Alain PAZ et François JOBIN.



Bilan de nos projets privés et professionnels.

Quelle est notre vision de l'entreprise et du marché dans les 5 ans ?

Comment faire face à un éventuel blocage de décision au vu de la répartition 50/50 de nos actions ?

Mise au point entre Alain PAZ et François JOBIN.



Faut-il vraiment remplacer les tâches commerciales de Marc Jobin ? Rentabilité, clientèle.

A qui remettre les tâches comptables de Marc JOBIN ?

Voulons-nous d'un 3ème associé ?

Décisions.



Décision 1.

Communiquer clairement aux collaborateurs les décisions prises en ce qui concerne le départ de Marc JOBIN.

Plusieurs présentations ont été organisées.

Décisions.



Décision 2.

En cas de blocage de décision entre les directeurs, un organe indépendant sera chargé de proposer une solution. Les directeurs sont obligés de l'accepter puis de la mettre en pratique.

Décisions.



Décision 3.

Faire un audit de JOBIN SA par une société de consulting externe afin de mieux saisir les forces et faiblesses de JOBIN SA.

Participation de tous les collaborateurs.

Clarification des rôles de chaque collaborateur et chaque directeur.

Illustration des processus majeurs de l'entreprise.

Décisions.



Décision 4.

Alain PAZ et François JOBIN délègueront plus de tâches administratives au profit de tâches commerciales.

Création de 2 postes d'assistant de direction.

Décisions.



Décision 5.

Marc JOBIN restera employé de JOBIN SA pour les tâches comptables (établissement des salaires, boucllement, décompte, déclaration TVA, impôts, relations avec l'organe de contrôle.

Il remettra ses tâches commerciales.

Un profil de "responsable de produit" a été établi, une offre d'emploi publiée (50 réponses), 4 entretiens d'embauche réalisés, 1 candidature retenue.

Décisions.



Décision 6.

A moyen terme, il n'y aura pas de 3ème associé.

Néanmoins, d'ici 2010, nous démarrerons le processus de recherche de repreneur(s).